



LA DIGNITÉ
de chaque
personne ne
se discute pas...
ELLE SE
RESPECTE.

à **DIJON**
le **2^{ÈME} MARDI**
DE CHAQUE MOIS
PLACE F. RUDE
→ de **18h à 19h.**

CE CERCLE DE SILENCE, ORGANISÉ
DANS PLUS DE 180 VILLES EN FRANCE,
EXPRIME :

- Le refus des traitements inhumains et dégradants que subissent des hommes, des femmes et des enfants sur le territoire français du simple fait qu'ils n'arrivent pas à faire reconnaître leurs droits.
- Le soutien aux exilés et à ceux qui les accompagnent dans leurs démarches.
- Le devoir d'informer l'opinion publique et de donner des outils de réflexion pour que chacun puisse se faire une opinion.

NOUS CONDAMNONS FERMEMENT :

- les contrôles d'identité au faciès
- les expulsions détruisant les liens familiaux
- la rétention dans des lieux d'enfermement
- le non respect des engagements de la France signataire des Conventions internationales (Droits de l'Enfant - Convention de Genève)

VOUS POUVEZ NOUS REJOINDRE
MÊME POUR QUELQUES MINUTES.

À L'initiative de :

ACO ; ACAT ; Amnesty International Dijon, ATTAC ; CCFD-Terre Solidaire ; La Cimade - Dijon ; Club Unesco ; Eglise Protestante Unie de Dijon -Beaune et Côte d'Or ; LVN Observer, Partager, Agir ; LDH ; Mouvement de la Paix ; MAN Côte d'Or ; MRAP 21 Dijon, Pastorale des Migrants ; RESF21 ; Secours Catholique Bourgogne, SOS Refoulement ; UJFP Union Juive Française pour la Paix ; Personnes à titre individuel.

J'ai 15 ans, je suis guinéenne et l'on m' a mis dans un centre de rétention à Metz

Si jeune et être mise en prison ! France, pays des droits de l'Homme, aurais-tu perdu la tête, serais-tu si vieille que tu ne vois pas que tes valeurs disparaissent ?
Comment les services administratifs déclinent, conjuguent le verbe accueillir ?

L'association beaunoise de solidarité Odyssée a accompagné le 21 août 2023 Myriam 15 ans, jeune guinéenne (elle a quitté son pays parce qu'on veut la marier avec un homme de 70 ans.) au Conseil Départemental de Côte d'Or qui, dans les textes, assure une mission de protection des mineurs. Cette mission est garantie par le droit européen.

Après un premier entretien, suivi de la prise des empreintes digitales le 21 août, Myriam **n'a pas été mise à l'abri**. Un deuxième entretien, le 23 août aurait dû déterminer la minorité au vue d'un extrait de naissance. Cinq jours plus tard, Myriam est convoquée dans les services du Conseil départemental pour se voir signifier que l'évaluation a conclus qu'elle n'était pas mineure.

Les agents de la Police Aux Frontière (PAF) étant dans les locaux (un vrai guet-apens), Myriam est emmenée au **Centre de Rétention Administrative de Metz**. Comment, dans cette situation, depuis Metz, peut-elle saisir le juge des enfants en place à Dijon , pour contester cette décision ? De plus elle est sous le coup d'une OQTF (Obligation de Quitter le Territoire Français) et d'une IRTF (Interdiction de Revenir sur le Territoire Français), la personne est inscrite au fichier européen de non admission sur le territoire.

L'association Odyssée a l'intime conviction de l'importance de sa démarche, dans la mesure où elle lui semblait qu'il était juste et légal de protéger cette mineure contre un mariage forcé.

Combien de jeunes mineurs, dont la France est le seul espoir, risquent de se retrouver en centre de rétention pour avoir simplement demandé une protection à laquelle ils ont droit .

Source association Odyssée